



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



# L'intersyndicale quitte la séance de négociations !

## Négociation QVCT : Crispation du dialogue social.

Aujourd'hui s'est tenue la deuxième réunion sur les négociations obligatoires sur la **Qualité de la Vie et des Conditions de Travail (QVCT)**.

Pour mémoire, cette thématique QVCT recoupe des sujets divers et importants, tels que l'égalité professionnelle, l'inclusion des travailleurs en situation de handicap, le statut d'aidant, les aides à la parentalité pour les enfants souffrant d'un handicap. Nos accords, arrivés à échéance, ont déjà été prorogés d'un an.

La situation actuelle : chez Teréga, nos accords actuels sont aujourd'hui de bon niveau (CCNIP et Terega). **Toujours précurseurs, OS et Direction avaient, à l'époque, pris en considération ces problématiques pour y apporter des réponses à la hauteur des enjeux.**

Aujourd'hui : la société a changé. La législation a parfois rattrapé nos dispositifs. Les services (notamment la MDPH) sont dépassés et mettent du temps à répondre aux dossiers, laissant les salariés ou leurs enfants sans reconnaissance de leur situation de handicap, sésame indispensable pour le déclenchement de leurs droits et autres aides. Les montants des aides négociés à l'ère TIGF n'ont **jamais été revalorisés** au regard de l'inflation, de nouveau galopante ces derniers mois.

**Alors que les OS ont des revendications raisonnables** liées aux évolutions sociétales récentes, **la Direction s'arc-boute pour ne garder que l'existant saupoudré de quelques miettes.** Sur l'existant, beaucoup reposent désormais sur des dispositions législatives ou issues de notre Convention Collective. **Aujourd'hui, nous voulons un dialogue constructif** amenant de réelles avancées pour les personnes touchées par le handicap et à celles et ceux qui les aident.

Nos revendications en synthèse :

- Possibilité lorsqu'un avis médical demande des examens complémentaires en vue de déceler ou confirmer le handicap chez un enfant d'octroyer des jours d'absence afin d'aider le parent dans ses démarches, longues et fastidieuses.
- Reconnaissance du statut de travailleur Aidant par l'octroi de 5 jours d'absence supplémentaires par an.
- L'application de l'article 926 de la CCNIP et de l'article L 3142-4 du code du travail sur les congés pour enfant en situation de handicap de manière cumulative, l'un n'ayant pas

vocation à se substituer à l'autre. La CCNIP prévoit 5 jours, la loi a ajouté 5 jours, nous demandons donc 10 jours.

- Indexation sur le point UFIP réévalué annuellement de l'ensemble des primes destinées à aider le travailleur en situation de handicap à supporter les coûts liés à sa situation.

Sur l'ensemble de ces revendications, **la Direction n'est ouverte qu'à celles qui ne lui coûtent rien** : la générosité des collègues qui feront des dons de jours de congé, ou encore la nomination d'un référent handicap au sein de la DRH.

**En plus d'un discours insistant et répétitif au fil des réunions sur les "conditions exceptionnelles chez Teréga" (souhaite-t-elle les remettre en cause ???), la Direction arrive en négociation sans réelle proposition, ce qui nous a amené à quitter la séance.**

**Nous, Organisations Syndicales de Teréga, conscients des préoccupations sociétales actuelles, revendiquons d'être précurseurs et avant-gardistes sur la qualité des conditions de travail.**

**C'est grâce à ces conditions de travail que l'ensemble des objectifs annuels fixés par la Direction ont été atteints voire dépassés.**

**Nous attendons de l'entreprise qu'elle reste motrice sur ces enjeux, comme elle a pu l'être au cours de son histoire, en accord avec ses engagements portés à l'extérieur sur sa responsabilité sociétale.**

**Nous rappelons notre attachement à un dialogue social de qualité, au service des salariés et de l'entreprise. Les négociations doivent traduire cet état d'esprit, de part et d'autre de la table.**